

## V) TRANSPORTS

### ✓ **Comment s'organise le transport collectif en période de pandémie ?**

Les opérateurs de transport disposent de plans destinés à assurer la continuité du service dans les conditions les plus proches de la normale. En cas de nécessité, certaines zones géographiques desservies peuvent, sur instruction du gouvernement, faire l'objet d'un aménagement ou d'une adaptation des transports collectifs terrestres.

Même dans le cas exceptionnel où le gouvernement serait amené à décider l'arrêt des modes de transport collectif terrestre, le dispositif prévoit du personnel pour maintenir en état de fonctionnement, les infrastructures, les réseaux électriques et les matériels, afin de permettre une reprise très rapide du trafic.

### ✓ **Qui mettra en œuvre les mesures d'adaptation des services de transport collectifs (trains, etc.) ?**

Ces mesures sont mises en œuvre par les autorités suivantes, en fonction de leur appréciation de la situation :

- le ministre chargé des transports
- le préfet de zone en liaison avec le préfet de région
- le préfet de zone en liaison avec le préfet de département.

Pour Paris et la Région Ile-de-France, les mesures d'aménagement ou d'interruption des transports collectifs sont mises en œuvre par le préfet de police, préfet de la zone de défense de Paris.

### ✓ **Comment les voyageurs peuvent-ils s'informer sur les trains/méto/RER/bus/tramways en circulation ?**

L'information en temps réel ainsi que les prévisions de trafic des transports collectifs seront disponibles sur les différents sites web des opérateurs (*sncf.com*, *ratp.fr*, ...). Les accueils téléphoniques, l'affichage, les annonces sonores, l'information sur mobile ... renforceront cette communication.

### ✓ **Y a-t-il des recommandations spécifiques pour le transport ?**

Dans la vie de tous les jours, comme dans les transports, chacun doit adopter des mesures d'hygiène pour limiter la transmission du virus : se laver régulièrement les mains au savon (ou utiliser une solution hydroalcoolique) et se couvrir le nez et la bouche lorsque l'on tousse ou éternue. Il est inutile de porter des gants, dans les transports et lieux publics, chez soi ou dans la rue, pour se protéger.

Les autorités sanitaires recommandent par ailleurs aux personnes malades ou présentant des symptômes grippaux de rester isolées à domicile pendant environ 7 jours après le début de leurs symptômes. Si cela n'est pas possible et qu'une personne malade est dans l'obligation de

se déplacer, le port du masque anti-projections (qui lui a été prescrit par son médecin) est fortement recommandé afin qu'elles évitent de contaminer d'autres personnes ou leur entourage lorsqu'elles toussent ou éternuent.

✓ **Qu'en est-il des transports de marchandises ?**

Le transport et la livraison de marchandises pourraient être transitoirement et partiellement perturbés. Pour le fret SNCF, les plans de continuité prévoient de privilégier les trafics les plus importants : hydrocarbures, eaux minérales, produits de la chimie, céréales...

✓ **Quelles sont les obligations et les recommandations aux voyageurs qui empruntent les transports internationaux à leur arrivée, en cas de pandémie?**

Toute personne présentant une fièvre supérieure à 38°C, des courbatures, ou une grande fatigue plus une toux ou des difficultés à respirer, doit appeler son médecin traitant pour être pris en charge rapidement. Ne contacter le 15 qu'en cas d'urgence.

✓ **Existe-t-il un dispositif particulier de contrôle sanitaire aux frontières ?**

Dès réception d'une alerte sanitaire, les autorités aéroportuaires de destination doivent immédiatement prévenir l'autorité préfectorale territorialement compétente pour qu'elle mette en œuvre un dispositif approprié (prises en charge de passagers malades à l'arrivée, mises en quarantaine dans des cas exceptionnels).

✓ **Que se passe-t-il si un voyageur présente les symptômes de la maladie en cours de voyage ?**

Toute personne présentant des symptômes grippaux doit, dans la mesure du possible être isolée et porter un masque chirurgical, dans tous les moyens de transports (avion, train, car, navire, etc...)

Dans les navires et les avions, des procédures sont prévues pour que le personnel alerte les autorités sanitaires de destination, équipe la personne d'un masque et, dans la mesure du possible, l'isole des autres passagers. De plus les transporteurs rappellent aux passagers les messages transmis par les autorités sanitaires sur les gestes barrières visant à éviter la propagation du virus.

✓ **Quels sont les conseils concernant les voyages à finalité religieuse et plus particulièrement le pèlerinage de la Mecque ?**

Une attention toute particulière est prêtée cette année à la situation sanitaire et aux risques liés à d'importants rassemblements de pèlerins venant d'un très grand nombre de pays. Les autorités françaises sont notamment en contact avec les autorités saoudiennes qui recommandent aux enfants de moins de 5 ans, aux femmes enceintes et aux personnes souffrant de maladies chroniques de reporter leur pèlerinage à La Mecque cette année en raison de l'épidémie de grippe A(H1N1). En fonction de l'évolution du risque sanitaire, les autorités françaises prendront si nécessaire, en liaison avec leurs partenaires saoudiens, les

mesures adaptées pour garantir l'accomplissement du pèlerinage à La Mecque dans de bonnes conditions.

✓ **Quelles mesures spécifiques au transport maritime peuvent être prises ?**

Des mesures de prise en charge des voyageurs malades en mer peuvent être organisées sous l'égide du Préfet maritime compétent. Des mesures de déroutement de navires vers des ports dotés de capacités d'accueil suffisantes et où des capacités de prise en charge médicale adéquates peuvent être mises en œuvre. Une mesure de quarantaine peut être discutée au cas par cas. Elle peut être organisée à bord du navire ou à terre, en lien avec les services de l'Etat du port et de l'Etat du pavillon.

✓ **Le trafic maritime sera-t-il maintenu ?**

Le plan prévoit la possibilité d'aménager les arrivées et les départs internationaux de passagers.